



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63

@ 80@unsa-education.org

## DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTSD DU 3 FEVRIER 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Cette réunion du CTSD peut donc enfin se dérouler dans des conditions davantage conformes aux règles présidant au fonctionnement de cette instance que le 25 janvier dernier. Rappelons en effet que l'ensemble des organisations syndicales ont été amenées à boycotter cette réunion. En ne nous communiquant pas votre projet de carte scolaire dans le but, je vous cite Monsieur l'Inspecteur d'Académie, « d'instaurer un dialogue apaisé dans une transparence renforcée », nous pouvons constater que l'objectif n'aura pas été atteint. Vous souhaitiez éviter « les fuites dans la presse », celle-ci s'est emparée du sujet avec d'autant plus d'enthousiasme que cette histoire avait pris une dimension politique, à la suite des interventions d'un sénateur et d'un député.

A ce sujet, l'UNSA Education ne peut que condamner le fait que des élus aient pu être destinataires, avant les délégués du personnel, de votre projet de carte scolaire. Votre volonté, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'instaurer un dialogue apaisé dans une transparence renforcée se trouve malheureusement ici contredite par vos actes.

Les représentants de l'UNSA Education s'interrogent donc toujours à ce jour quant à la méthode que vous avez employée. Votre projet de carte, qui existait donc puisqu'il a été communiqué à d'autres intéressés, n'était-il pas suffisamment abouti pour nous être adressé ? Les IEN avaient-ils manqué de temps pour informer, comme il est d'usage de le

faire, les directrices et directeurs d'école en amont ? Nous sommes évidemment aujourd'hui en attente de vos réponses à ce sujet.

Les documents qui nous ont été communiqués appellent plusieurs observations.

Le contexte démographique, tout d'abord, qui ne peut évidemment pas être occulté, mais dont on ne peut considérer qu'il améliorera à lui seul les conditions d'enseignement à la rentrée en augmentant mécaniquement le P/E. Les choses sont malheureusement plus complexes que cela.

La dotation ministérielle de 5 postes pour notre académie, devenue 1,5 poste pour le département de la Somme, ne saurait être honnêtement interprétée comme étant la concrétisation d'un effort exceptionnel de la Nation en faveur de l'école primaire. La décence devrait nous préserver de l'expression de tels propos.

L'affectation de 5 postes dans l'ASH répond naturellement à des besoins criants dans ce domaine. L'ouverture d'un poste de Psychologue est également une bonne nouvelle. Aussi, la création d'un poste de brigade ERSH offrira certainement une bulle d'oxygène aux enseignants référents qui pourraient être amenés à prendre en charge les dossiers d'un collègue absent pour éviter que ces derniers ne restent trop longtemps en suspens. Nous nous interrogeons néanmoins davantage sur le transfert de deux postes de référents vers le BOP 141, c'est-à-dire sur le budget dédié au second degré. Le suivi des élèves en situation de handicap au-delà du 1<sup>er</sup> degré est évidemment une nécessité, mais pourquoi doit-on mécaniquement fermer deux postes dédiés aux élèves du 1<sup>er</sup> degré pour le financer ?

Partant de là, ce ne sont plus 1 poste et demi qui pourront être utilisés pour ouvrir de nouvelles classes dans les écoles, mais déjà 3 postes et demi à fermer, donc éventuellement trois ou quatre fermetures de classes supplémentaires à prononcer. Et nous n'avons pas chiffré ici, faute d'informations à ce sujet dans les documents qui nous ont été communiqués, le coût représenté par l'augmentation de certaines décharges de direction à la rentrée 2022.

Les prévisions d'effectifs dans les écoles du département laissent évidemment entrevoir un relativement faible nombre d'élèves dans de nombreuses classes à la rentrée prochaine. Pour autant, soyons objectifs, les fermetures de classe que vous pourrez être amené à prononcer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dégraderont forcément les

conditions d'enseignement dans les écoles impactées. Notons également que la mise entre parenthèse du chantier relatif à l'offre éducative en milieu rural liée à la crise sanitaire risque d'amener aujourd'hui à des situations d'écoles à deux classes à quadruple niveaux avec des effectifs supérieurs à 25. Des conditions qui ne feront qu'amplifier le déficit d'attractivité de ces écoles, tant du côté des familles que de celui des enseignants.

Concernant l'éducation prioritaire, nous réaffirmons ici les limites du dispositif classes à effectif réduit en GS, CP et CE1. Outre l'efficacité même de celui-ci remis en cause par certaines études, nous en dénonçons le carcan qu'il impose aux équipes en ce qui concerne les répartitions pédagogiques. Ainsi, et on le voit à travers le projet qui nous est présenté ici, les ouvertures et fermetures de classes peuvent se succéder d'une année sur l'autre, compromettant la stabilité de l'équipe. Trop souvent encore, on constate les dilemmes éthiques auxquels sont confrontés nos collègues lorsqu'il va s'agir de proposer un CM1 à 25 alors que les classes de CP n'excèdent pas 10 élèves. Inversement, peut-on considérer que des classes à 18 élèves puissent être étiquetées « à effectif réduit ». L'UNSA Education rappelle ici ses mandats en la matière : aucune classe à plus de 20 élèves en éducation prioritaire, quel que soit le niveau, avec la mise à disposition d'un maître surnuméraire, tel que le proposait par exemple le dispositif « Plus de de maitres que de classes » et qui permettait aux équipes de déterminer elles-mêmes leurs priorités en fonction de leurs élèves et au bénéfice réel de ces derniers.

Revenons, pour conclure, à vos propositions d'ouvertures et de fermetures de classe, Monsieur l'Inspecteur d'Académie. 22 ouvertures contre 41 fermetures. Ce différentiel de 19 postes peut laisser penser que d'importantes marges de manœuvre existent. Pour annuler certaines propositions de fermetures ? Pour permettre de nouvelles ouvertures qui n'apparaissent pas dans les documents ? Pour abonder une brigade de remplacement qui demeure trop souvent en tension, y compris hors contexte de crise sanitaire ? Ou encore pour vous permettre d'examiner certaines situations en fin d'année scolaire ? Assurément, malgré cette marge de manœuvre, les moyens qui ont été alloués à notre département ne suffiront pas pour satisfaire ce que l'UNSA Education considère être des exigences.

Laurence PLOUVIEZ, Maxime PARUCH,  
David REBIERE, Fabien CAHARD.